



DGA de l'Administration Générale
 Direction Adjointe du Budget
 Service du Budget
 0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
 DU 14 AVRIL 2026
 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
 RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : BP 2026 - Direction des maisons de l'enfance et de la famille.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le budget primitif (BP) de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DiMEF) pour l'exercice 2026 présente les données suivantes :

Libellé	BP 2025	BP 2026	Evol. (%)	Evol. (K€)
Recettes	31 024,3	31 783,0	2,4%	758,7
Fonctionnement	30 986,3	31 738,0	2,4%	751,7
Investissement	38,0	45,0	18,4%	7,0
Dépenses	31 024,3	31 783,0	2,4%	758,7
Fonctionnement	30 744,3	31 491,0	2,4%	746,7
Investissement	280,0	292,0	4,3%	12,0

Crédits réels, chiffres exprimés en milliers d'euros

Ce budget 2026 connaît une augmentation globale de 2,4 % par rapport à l'année précédente.

L'évolution ne résulte pas d'une hausse du volume d'activité, mais d'une transformation profonde de la nature des prises en charge assurées par l'établissement, laquelle se traduit par un coût unitaire plus élevé, principalement porté par les dépenses de personnel.

En effet, en lien avec les évolutions réglementaires et les besoins identifiés, l'établissement a engagé une recomposition de ses capacités d'accueil. Cette évolution s'est traduite par la réduction de dispositifs nécessitant des taux d'encadrement moindres ou externalisés, au profit de prises en charge internalisées et fortement réglementées impactant les besoins en personnel.

1 – La situation des recettes

Accusé de réception en préfecture
 013-221300015-20260414-145017-DE-1-1
 Date de télétransmission : 15/04/2026
 Date de réception préfecture : 15/04/2026

Les recettes réelles du budget annexe de la DiMEF sont en croissance de 2,4 %.

Ainsi, concernant les recettes réelles de fonctionnement, la dotation du budget général est portée à un plafond de 30 312 702 € (soit +254 K€).

Les produits de gestion courante (1 M€) progressent par rapport à ceux du BP précédent (828 K€) tandis que ceux issus des prix de journée augmentent de 50 K€ (soit 50 %).

Concernant les recettes d'investissement, le produit prévisionnel du FCTVA serait de 45 K€ (contre 38 K€ porté au BP 2025).

2 – La situation des dépenses

L'augmentation du budget de fonctionnement représente 2,4 %, avec des contrastes selon les postes de dépenses.

Les dépenses d'exploitation courante (2,4 M€) sont en baisse (-3,3 %).

Les charges de structure (1,3 M€) diminuent de 18,4 % de BP à BP. La baisse notable provient du poste des locations immobilières (- 0,3 M€) et des charges locatives (-30 K€).

Les dépenses de personnel, (27,8 M€) sont en croissance de 4,2 % du fait, principalement, du poste concernant la rémunération du personnel titulaire et stagiaire (+2 M€) qui a dû être revalorisé en conséquence de la recomposition de l'offre, de la prépondérance des prises en charge collectives et de la petite enfance, ainsi que du renforcement des obligations réglementaires comme évoqué plus avant.

A la rémunération viennent s'ajouter le versement de la prime de service associé (+140 K€) et les allocations de chômage (+105 K€).

A l'inverse, les dépenses consacrées à la rémunération principale des agents contractuels, sont à la baisse (-1,2 M€) ainsi que les cotisations Assedic (-210 K€).

Par ailleurs, une nouvelle cotisation patronale a été mise en place courant 2025, le versement mobilité régional et rural (VMRR). Initié depuis 2025 pour financer les transports en commun, le VMRR est une nouvelle contribution due par les employeurs publics ou privés dans les régions ayant mis en place cette taxe. Le VMRR est ainsi applicable à notre région sur l'intégralité de son territoire, au taux initial de 0,15 % au 1^{er} juillet 2025, taux abaissé à 0,08 % au 1^{er} janvier 2026.

Les dépenses de personnel sont donc la traduction directe de l'ajustement structurel nécessaire pour sécuriser la continuité des prises en charge 24h/24 et 365 jours par an. Elles répondent aux obligations de protection des mineurs, au respect des taux d'encadrement et à la prévention des risques juridiques et sociaux, tant pour les usagers que pour les agents.

3 – Les crédits d'ordre

Ils concernent uniquement les dotations aux amortissements et s'inscrivent pour 247 K€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 14 AVRIL 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : BP 2026 - Direction des maisons de l'enfance et de la famille.

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :

Mme Sophie CAMARD, Mme Samia GHALI, M. Anthony KREHMEIER.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Sabine BERNASCONI à M. Yves MORAINÉ, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Sylvain DI GIOVANNI à Mme Agnès AMIEL, M. Gérard FRAU à Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI à M. Azad KAZANDJIAN, Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, M. Thierry SANTELLI à Mme Alison DEVAUX.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 14 AVRIL 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : BP 2026 - Direction des maisons de l'enfance et de la famille.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 14 avril 2026,
le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire ci-annexée,

A décidé :

- d'adopter le budget primitif (BP) pour l'exercice 2026 du budget annexe de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DiMEF) ;
- de préciser que ce budget primitif est adopté, comme pour le budget général, sans vote formel, par groupe, selon la maquette budgétaire M22.

Adopte à l'unanimité


Pour : 45

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 10

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Josette SPORTIELLO, M. Ahmed HEDDADI.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO